



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pilules abortives

Question écrite n° 11366

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet du maintien de la fabrication de la pilule abortive RU 486. Les stocks actuellement disponibles assurent une accessibilité à la pilule jusqu'au premier trimestre 1999 mais à terme la fabrication ne sera plus assurée suite au retrait du groupe Hoechst. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour permettre aux femmes de bénéficier des droits qui sont les leurs en la matière.

Texte de la réponse

Si le groupe Hoechst-Marion-Roussel a effectivement cessé la production et la commercialisation de la spécialité Mifegyne, connue sous le nom de RU 486, le secrétaire d'Etat à la santé tient à porter à la connaissance de l'honorable parlementaire le fait que l'autorisation de mise sur le marché concernant la spécialité Mifegyne a été transférée des laboratoires Roussel-Diamant, une filiale du groupe susvisé, aux laboratoires Exelgyn. Ce transfert, qui a été notifié aux laboratoires Exelgyn le 8 août 1997, n'a eu de conséquences ni sur le fabricant libérateur des lots ni sur le mode de fabrication de la spécialité. De plus, aucune rupture de stock n'a été portée à la connaissance de l'Agence du médicament.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11366

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1314

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3818